



Réseau pour la Réforme du Secteur de Sécurité et de Justice, « RRSSJ »

Tél. :081699 48 05 -0851736248 Emails :kalomuamba@gmail.com

ASBL de droit congolais, doté de la Personnalité Juridique aux termes de l'Arrêté Ministériel
n°767/CAB/MIN/J&DH/2012 du 18 avril 2012

Projet d' :
**« Appui de la Société Civile à la
vulgarisation, au suivi de la mise en œuvre
de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba et
de la Résolution 2098 et au plaidoyer pour
la réforme de l'Armée en République
démocratique du Congo »**

**RAPPORT MENSUEL DE KINSHASA
MARS 2014**

I. CONTEXTE ET SITUATION SECURITAIRE DU MOIS

Les médias ont relayé mi mars une information selon laquelle la Majorité au pouvoir réfléchirait sur les voies et moyens de maintenir au pouvoir l'actuel chef de l'Etat, à l'expiration de son second mandat en 2016. Dès lors, la question alimente le débat, tant au sein des états-majors des partis politiques du pouvoir qu'à ceux de l'opposition ou encore au sein de la Société Civile.

Par ailleurs, l'application effective de la Loi portant amnistie pour faits insurrectionnels, faits de guerre et infractions politiques, promulguée par le Président de la République, le 11 février 2014, semble connaître quelques écueils. Il a été rapporté notamment que des personnes passent de prison en prisons pour établir une liste partielle de candidats à cette amnistie qui couvre la période allant du 18 février 2006 au 20 décembre 2013.

Aussi, le Gouvernement actuel, déclaré démissionnaire depuis l'adresse du Président de la République devant le Congrès, le 23 octobre 2013, continue à expédier les affaires courantes, en attendant l'installation d'une nouvelle équipe dit de cohésion nationale, sensé provenir des recommandations des Concertations Nationales.

La Loi des finances publiques 2014, promulguée le 1^{er} février 2014, n'a pas pris en compte le budget pour la réforme de la Police Nationale Congolaise, en conformité avec la Loi portant programmation de la mise en œuvre de la réforme de la PNC, en vue de l'émergence d'une police «républicaine, professionnelle», capable de sécuriser – comme il se doit- les personnes et leurs biens.

Malgré le déclenchement de l'« Opération Likofi », les gangsters appelés «Kuluna» continuent d'opérer contre la population, surtout dans les quartiers du District de la Tshangu [Mikondo, Disasi, Mayengela, Mapela, Ngamazita]...

Les habitants de ces quartiers renseignent que les « Kuluna » ont abandonné les habits débraillés pour un accoutrement classique. Ils sont plus propres, donc difficilement identifiables et leur mode opératoire a changé. Selon des témoins, ils ont maintenant des sacs à dos, dans lesquels ils arrangent soigneusement leurs armes blanches: machettes, marteau et autres tournevis. Du matériel qu'ils ne sortent que lorsque leur proie est isolée et suffisamment vulnérable à une attaque.

II. ETAT D'AVANCEMENT DE LA REFORME DU SECTEUR DE SECURITE EN PROVINCE

2.1. Actions menées par les acteurs étatiques [Assemblée Provinciale, Autorité civile locale, Commandement de la PNC et des FARDC...]

a) La Police Nationale

Relativement à l'insécurité contre les personnes et leurs biens dans le District de Tshangu dans la ville de Kinshasa, le Commissaire Provincial de la Police Nationale Congolaise de la Ville de Kinshasa, a promis de mettre bientôt ces bandits hors d'état de nuire.

b) Réforme de l'Armée :

Aucune initiative formelle visant la réforme de l'Armée. Hormis l'invitation reçue pour un atelier de travail au début du mois d'avril prochain. Il est question de permettre aux partenaires du Service d'Education Civique et d'Actions Sociales de l'Armée [SECAS] d'identifier les priorités, dans le cadre de la réforme en cours, et de dégager une idée d'approche commune [partage des responsabilités et formulation des recommandations].

2.2. Actions menées par les acteurs non étatiques :

a) Interaction du RRSSJ-Kinshasa avec les acteurs étatiques [Partage régulier d'informations, actions de plaidoyer et lobbying]

- Contacts réguliers avec les autorités provinciales, sur les questions quotidiennes de sécurité et de réforme de la Police ;
- Plaidoyer pour la prise en compte du budget pour la réforme de la Police Nationale congolaise, en conformité avec la Loi de programmation de la mise en œuvre de la réforme de la PNC. Ce plaidoyer continue et pourrait produire des résultats attendus, avec l'avènement du Gouvernement de cohésion nationale en perspective.

b) Travail de terrain avec les communautés de base [sensibilisation, formation, monitoring, mobilisation communautaire...]

- Mobilisation des communautés autour de la situation d'insécurité dans les différentes communes de la ville de Kinshasa et définition des stratégies d'action, en collaboration avec les Chefs de quartier, la Police... ;
- Monitoring des cas d'insécurité à travers la ville de Kinshasa ;
- Les ONG membres du RRSSJ, situées dans la Commune de Kinshasa, travaillent avec l'appui de l'EUPOL pour la sensibilisation de la population – par le théâtre participatif – sur la mise en œuvre de la doctrine de Police de Proximité.



A Kinshasa, les agents de la Police de Proximité sont reconnus par le port de ce brassard jaune à l'avant-bras gauche [Photo RRSSJ]

III. PREOCCUPATIONS MAJEURES DE LA BASE ET RESULTATS OBTENUS AU COURS DU MOIS

3.1. Préoccupations majeures recueillies auprès des communautés de bas

a) Réforme du secteur de sécurité :

- Amélioration des conditions sociales et professionnelles des policiers en vue de leur permettre un bon rendement ;
- Augmentation des effectifs des policiers pour répondre à la demande de couverture efficace de la ville, en termes des besoins sécuritaires de la population ;
- Dotation de la Police en équipements conséquents pour faire face à des bandes suffisamment armées;
- Envisager la possibilité d'intégrer les agents de la Police de Circulation Routière [PCR] dans la formation sur la Police de Proximité.

b) Mise en œuvre de l'Accord-cadre et de la Résolution 2098.

Au delà de la mise en place du Mécanisme National du Suivi de l'Accord-cadre et de la Résolution 2098 et du vote de la Loi portant Amnistie, aucune autre avancée n'a été notée. Cette observation vaut aussi pour les autres Etats signataires de cet accord.

Toutefois, en date du 28 mars 2014, les associations de la Société Civile se sont rencontrées pour échanger sur l'Accord-cadre, sa mise en œuvre, le suivi et l'évaluation...

3.2. Résultats obtenus au cours du mois

- Etroite collaboration entre le RRSSJ, les communautés, la Police, l'Assemblée Provinciale et les autorités politico administratives dans la gestion quotidienne des besoins sécuritaires de la population

IV. ENJEUX, DEFIS ET RECOMMANDATIONS

4.1. Les enjeux :

- Sécurisation de la population par rapport à la persistance de l'insécurité dans la ville de Kinshasa, particulièrement dans la partie Est [District de Tshangu];
- L'appropriation, par la population, de la mise œuvre de l'Accord-cadre et de la Résolution 2098.

4.2. Les défis à relever au mois suivant :

- Restauration de la sécurité dans la ville de Kinshasa;
- Amélioration des conditions des policiers en vue de mieux sécuriser la population et leurs biens;
- Vulgarisation du contenu de l'Accord-cadre et de la Résolution 2098 à travers la ville-province de Kinshasa.

4.3. Les recommandations majeures :

a) A l'Assemblée Provinciale :

- ◇ Tenir des séances de restitution et de collecte des doléances de la population sur la situation de sécurité dans la ville de Kinshasa;
- ◇ Assurer le contrôle régulier des prestations des services de sécurité dont la police ;
- ◇ Interpeller les autorités qui ont en charge la sécurité dans leurs attributions, en vue de s'expliquer sur la situation de l'insécurité dans la ville de Kinshasa par des hommes en uniforme et en armes ;
- ◇ Voter des édits et proposer des mesures nécessaires à l'avancement du processus de la réforme du secteur de sécurité, notamment certains abus constatés dans le chef des agents de la Police de Circulation Routière;
- ◇ Voter un budget conséquent en faveur de la Police de Proximité en expérimentation dans la Commune de Kinshasa et en assurer le contrôle régulier ;
- ◇ Canaliser les aspirations des communautés en matière de sécurité et de justice en vue de trouver des réponses appropriées.

b) Au Gouvernement provincial :

- ✓ Appuyer conséquemment la réforme de la police ;
- ✓ Appuyer les actions du RRSSJ, dans le cadre de la réforme du secteur de sécurité ;
- ✓ Encourager la tenue des cadres de dialogue avec les parties prenantes à la réforme du secteur de sécurité .

c) A la Police :

- ∞ Augmenter la mobilité et l'efficacité dans les interventions sollicitées par la population de la ville de Kinshasa, en détresse face à l'insécurité ;
- ∞ Appliquer les principes de Police de Proximité dans toutes les unités de police, en attendant l'élargissement de la doctrine sur toute l'étendue du territoire national ;
- ∞ Appliquer et faire respecter les différents lois et textes réglementaires sur la réforme de la police ;
- ∞ Etre à l'écoute de la population et lui fournir des services de sécurité de qualité ;

d) A l'Armée :

- Créer un cadre de concertation et de suivi pour la réforme de l'Armée impliquant la Société Civile;
- S'investir dans des actions tendant à améliorer la cohabitation avec les civils ;
- S'abstenir d'instruire les affaires civiles et celles n'impliquant pas les militaires [Auditorat] ;
- Se saisir de tout cas de vol à mains armées et condamner sévèrement les auteurs.

e) Aux partenaires d'appui :

- ❖ Appuyer les actions de RRSSJ et des Organisations de la Société Civile à la base, dans le cadre de monitoring et de plaidoyer pour l'Accord-cadre et de la Résolution 2098.

Etabli à Kinshasa, le 31 mars 2014

Pour le RRSSJ-Kinshasa

KALONJI Muamba

Membre actif